

Sainte-Martine, le 8 août 2017

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine tenue le 8 août 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents :  
Monsieur Normand Sauvé  
Monsieur Richard Laberge  
Monsieur Jean-Denis Barbeau  
Madame Carole Cardinal  
Madame Mélanie Lefort  
Monsieur Dominic Garceau

Monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

### Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'ouvrir la séance à 19 h 30.

**Adoptée**

### 2017-08-178 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Richard Laberge  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Le point 4.1 Dépôt des états financiers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et déplacé au point 2.0.

**Adoptée**

### 2017-08-179 : Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 et donnent, dispense de lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Richard Laberge  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 8 août 2017

---

### Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Il nous fait plaisir de vous accueillir ce soir à la séance du conseil du mois d'août.

La période de la rentrée scolaire s'annonce tranquillement, et est synonyme de nouveaux projets pour la Municipalité. Alors que durant l'été nos énergies ont servi à verdier et à continuer l'aménagement des espaces verts, l'automne se veut annonciateur de nouveaux espaces intérieurs dédiés à la culture.

La complétion des travaux de l'immeuble patrimonial, au 164, rue Saint-Joseph, permettra de vous offrir un nouveau lieu de rencontre et d'échange dès la mi-septembre. Alors que les travaux d'infrastructure assureront la pérennité du bâtiment et en optimiseront les propriétés, le tout en conformité avec les nouvelles normes de développement durable, le réaménagement intérieur, lui, créera de nouveaux espaces multifonctionnels. Une programmation d'activités culturelles et de loisirs permettra d'animer ces espaces dès le début du mois d'octobre – suite au lancement officiel de la *Semaine de la Culture* – qui mettra en valeur le musée les 29, 30 septembre et 1 octobre.

Un vent de changement s'opère tranquillement dans la vie citoyenne de Sainte-Martine. Vous faites partie de ce changement, et c'est pourquoi dans les prochains mois, vous serez appelés à vous prononcer sur vos intérêts en lien avec le développement des activités de votre communauté. Un premier appel de candidatures, visant à découvrir les talents culturels et artistiques locaux, sera lancé dans l'Info Sainte-Martine du mois d'août. Vous aurez également l'opportunité de vous prononcer sur différents sujets dans le cadre d'un sondage en ligne qui sera diffusé vers la mi-septembre.

Les sportifs en vous seront heureux d'apprendre le début des travaux à l'aréna. Suite à l'obtention d'une subvention, la modernisation des installations – et du look vintage de l'immeuble – ont débuté en juin. Malgré les travaux, les cours et activités se déroulant en ce lieu seront maintenus selon l'horaire régulier. Nous adopterons d'ailleurs ce soir une résolution pour entériner les orientations de l'Entente de principe entre l'aréna et les 4 municipalités collaboratrices qui permet ces travaux de rénovation et d'autre à venir.

Pour terminer, nous allons faire un retour sur les questions posées lors de l'assemblée de juillet.

Concernant la question de monsieur Legault afin de connaître les coûts pour la Municipalité du passage de la Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie.

Réponse : Les coûts ont été au total de 3 900 \$, mais l'impact a été ressenti principalement dans la planification quotidienne des travaux au sein de la Municipalité.

Pour la question de monsieur Touchette à savoir les développements quant à l'entrave du MTQ sur le chemin de la Beauce.

Réponse : La Municipalité a reçu une correspondance laconique des responsables du MTQ qui sont incapable de nous donner l'échéancier. Le directeur général a présenté sur l'écran ladite lettre.

**Période de questions**

- Madame Lafond

Souhaite une correction du procès-verbal de juillet. Le problème de gens qui ne font pas leur arrêt obligatoire, c'est au coin de la Butte et Desrosiers et non de la Butte et du Plateau.

Réponse : Le procès-verbal sera corrigé.

Mentionne un autre problème de sécurité routière. En effet, plusieurs conducteurs font des dépassements par la droite. Il s'agit d'un problème qui est souvent constaté.

Réponse : Nous avons déjà sensibilisé la Sûreté du Québec. Nous leur répéterons nos préoccupations à cet égard.

- Monsieur Brière

Question : Quel est l'échéancier pour le projet de réaménagement de la bibliothèque et celui du CPE?

Réponse : Il est difficile de fixer une date d'ouverture précise pour la bibliothèque, mais assurément qu'au cours du mois de septembre les portes seront ouvertes. Pour le CPE, la directrice du centre maintient que l'ouverture devrait avoir lieu en novembre 2017.

- Madame Gagnon

Question : Désire connaître les intentions des élus actuels de Sainte-Martine quant aux prochaines élections.

Réponse : Tous sont encore en réflexion. La décision de chacun devrait être transmise sous peu.

**2017-08-180 : Dépôt des états financiers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016**

Dépôt des états financiers de la Municipalité de Sainte-Martine pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

**2017-08-181 : Adoption des orientations de l'Entente de principes avec le Centre Sportif Régional des Copains (CSRC)**

**Attendu que** le Centre Sportif Régional des Copains réalisera des travaux à l'aréna à court terme, soit la rénovation des murs, de la toiture, des toilettes ainsi que d'une bouilloire;

**Attendu que** le Centre Sportif Régional des Copains et les municipalités de Saint-Urbain-Premier, Howick, Très-Saint-Sacrement et Sainte-Martine collaborent sous différentes formes depuis l'ouverture du centre;

**Attendu qu'il** est nécessaire que la collaboration des 4 municipalités avec le Centre Sportif Régional des Copains soit définie dans un protocole d'entente;

Sainte-Martine, le 8 août 2017

---

**Attendu que** l'objet du protocole vise le soutien financier des 4 municipalités au CSRC et des contreparties consenties par ce dernier au bénéfice des populations concernées;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Richard Laberge  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le conseil municipal adopte les orientations proposées à l'Entente de principes avec le Centre Sportif Régional des Copains.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à compléter les négociations avec les parties prenantes, conformément aux termes de l'Entente de principe telle que proposée, et à rédiger un protocole final reflétant ceux-ci, pour approbation ultérieure par le conseil.

**Adoptée**

**2017-08-182 : Approbation de l'Entente de partenariat avec la SCABRIC pour l'occupation et l'animation du 1, rue du Pont**

**Attendu que** les espaces municipaux situés au 1, rue du Pont sont actuellement vacants;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine souhaite optimiser l'occupation de ses installations et en améliorer l'accessibilité;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine souhaite également améliorer son offre de service aux abords de la rivière Châteauguay et établir des partenariats à cet égard;

**Attendu que** la SCABRIC est à la recherche de locaux pour ses activités;

**Attendu** la mission de la SCABRIC;

**Attendu** le volet 2, « Un milieu de vie actif et en santé », des Principes et orientations 2017-2021 de la Municipalité de Sainte-Martine;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'approuver l'Entente de partenariat et de location d'espace intervenue entre la Municipalité de Sainte-Martine et la SCABRIC.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente.

**Adoptée**

**2017-08-183 : Contrat pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs pour la partie village**

**Attendu que** le contrat de déneigement de la partie village est arrivé à échéance;

Sainte-Martine, le 8 août 2017

**Attendu que** la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs pour la partie village d'une durée de 3 ans (saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020) et un prix optionnel pour le déneigement d'un stationnement;

**Attendu que** la Municipalité a procédé par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en vue de l'octroi du contrat;

**Attendu que** deux soumissions ont été reçues comme suit, avant taxes, et que Les Pavages J.M. Beaulieu inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

		An 1 2017-2018	An 2 2018-2019	An 3 2019-2020	
		Prix	Prix	Prix	Prix totaux (3 ans)
Les Pavages J.M. Beaulieu inc.	village	69 384,12 \$	69 384,12 \$	69 384,12 \$	208 152,36 \$
	stationnement	5 875 \$	5 875 \$	5 875 \$	17 625 \$
Les Pavages Ultra inc.	village	116 120,84 \$	118 443,30 \$	120 812,18 \$	355 376,32 \$
	stationnement	4 550 \$	4 641 \$	4 722,82 \$	13 924,82 \$

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'octroyer à Les Pavages J.M. Beaulieu inc., un contrat de 3 ans pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs pour la partie village, pour un montant de 69 384,12 \$ plus les taxes applicables par saison hivernale, pour un total de 208 152,36 \$ plus les taxes applicables.

D'octroyer à Les Pavages J.M. Beaulieu inc., un contrat de 3 ans pour l'option de déneigement d'un stationnement pour un montant de 5 875 \$ plus les taxes applicables par saison hivernale pour un total de 17 625 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à signer tous les documents afférents à ce contrat.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire « 02-330-00-443 ».

*Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

#### **2017-08-184 : Contrat pour la location d'un photocopieur pour la bibliothèque**

**Attendu que** la bibliothèque doit être munie d'un photocopieur;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a fait des démarches afin de vérifier diverses possibilités ainsi que les coûts étant reliés à chacune d'elles;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a retenu l'offre de service de Xerox pour un photocopieur couleur AltaLink C8045, au coût annuel de 1 533,74 \$, plus les taxes, pour un terme de 60 mois et un coût de service à

Sainte-Martine, le 8 août 2017

---

0,0075 \$ par page pour les copies en noir et blanc et de 0,065 \$ par page pour les copies en couleur;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine fasse la location auprès de Xerox d'un photocopieur couleur AltaLink C8045, au coût annuel de 1 533,74 \$, plus les taxes, pour un terme de 60 mois et un coût de service à 0,0075 \$ par page pour les copies en noir et blanc et de 0,065 par page pour les copies en couleur.

D'autoriser monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à signer tous les documents afférents à ce contrat.

**Que** cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-130-00-517 ».

*Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2017-08-185 : Autoriser les acquisitions temporaires et permanentes des lots 399 PTIE, 371-A PTIE et 371 PTIE pour la reconstruction du pont Dulude**

**Attendu** les approbations du conseil municipal concernant les ententes avec les propriétaires et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports selon les résolutions numéro 2016-06-118, 2016-09-188 et 2017-06-137

**Attendu que** les travaux débiteront avant la fin de l'été;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine autorise les acquisitions temporaires et permanentes des lots 399 PTIE, 371-A PTIE et 371 PTIE.

D'autoriser une dépense de 65 180 \$ dont 15 689 \$ sera assumé par la Municipalité de Sainte-Martine et 49 491 \$ par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels dont la totalité sera ensuite remboursée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

D'autoriser monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Martine, tous les documents afférents à ces acquisitions.

**Que** cette dépense soit imputée au fonds de roulement.

Sainte-Martine, le 8 août 2017

---

*Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2017-08-186 : Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ**

**Attendu que** conformément à la *Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec* et à la Solution UMQ, la Municipalité de Sainte-Martine et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés;

**Attendu que** Le Groupe Mallette Actulaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

**Attendu que** la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Groupe Mallette Actulaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actulaires inc.;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

**Que** le conseil municipal confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés.

**Que** l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans.

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Groupe Mallette Actulaires inc.;

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 8 août 2017

---

---

**2017-08-187 : Dépôt du rapport budgétaire trimestriel concernant l'état des revenus et dépenses**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire trimestriel concernant l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2017, ainsi que l'état comparatif tel que le prescrit la Loi.

**2017-08-188 : Reddition de comptes – Approbation des comptes à payer au 31 juillet 2017 et dépôt des exercices de délégation de pouvoirs**

**Considérant** la liste des comptes payés et la liste des comptes à payer au 31 juillet 2017;

Fonds d'administration 658 856,46 \$  
Chèques # 12 131 à # 12 181

**Considérant que** la Municipalité de Sainte-Martine a autorisé les comptes à payer et les comptes payés au 31 juillet 2017 énumérés dans la liste présentée aux membres du conseil;

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Richard Laberge  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'approuver** telles que soumises les listes des comptes payés et des comptes à payer au 31 juillet 2017.

**D'autoriser** le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis.

**Adoptée**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement un règlement décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 375 000 \$ et dépôt du projet de règlement.

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement un règlement interdisant l'utilisation de certains sacs de plastique et dépôt du projet de règlement.

**2017-08-189 : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Immeuble situé au 257, rue Sainte-Marie**

**Attendu** l'esquisse préliminaire numéro A1015-02 de Michel Pintal, technologue en architecture concernant la construction d'une résidence unifamiliale au 257, rue Sainte-Marie;

**Attendu que** la procédure relative au Plan d'implantation et d'intégration architecturale s'applique à la construction de nouveau bâtiment pour la zone HC-49;

**Attendu que** le bâtiment illustré sur l'esquisse présentée a une apparence beaucoup plus moderne que l'ensemble des bâtiments qui l'entoure, mais que la couleur des matériaux permet au bâtiment de s'harmoniser à ceux-ci;

Sainte-Martine, le 8 août 2017

---

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent, en majorité, au conseil municipal d'accorder le permis de construction;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'approuver le projet de construction d'une résidence unifamiliale au 257, rue Sainte-Marie tel que présenté.

**Adoptée**

#### **2017-08-190 : Toponymie – Nouvelle rue – Rue Lemelin**

**Attendu qu'il** y a lieu de nommer une nouvelle rue sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Martine;

**Attendu que** cette rue est située dans le développement domiciliaire Les Habitations St-Paul, qu'elle est perpendiculaire à la rue Major et parallèle au chemin de la Rivière-des-Fèves Nord;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le nom de cette nouvelle rue soit : rue Lemelin.

**Adoptée**

#### **La minute des conseillers**

##### **Dominic Garceau**

Se dit bien heureux du renouvellement de la flotte de véhicules municipaux entrepris cette année. Plusieurs véhicules sont vétustes, leur année de fabrication allant même jusqu'à 1981. Il se dit fier des efforts à cet égard qui se traduisent, pour cette année, par :

- l'achat d'un véhicule électrique pour le déplacement des employés, qui met aussi en évidence notre souci de choisir des modes de transport respectant les principes du développement durable;
- l'achat d'un nouveau camion (pick-up) pour les travaux publics;
- l'achat d'un nouveau véhicule d'intervention pour le service de sécurité incendie;
- l'acquisition future d'un camion chasse-neige;
- l'acquisition future d'un tracteur.

##### **Carole Cardinal**

- Réitère l'invitation à participer à la course de 2 kilomètres qui aura lieu le samedi 12 août prochain, à 9 h 45, dans le cadre de la Fête des Moissons. Il s'agit d'un événement ouvert à toutes les générations qui souligne l'importance des saines habitudes de vie.

- Souligne la nouvelle signalisation, sur la chaussée, de plusieurs sorties de parcs afin de sécuriser celles-ci. Il sera intéressant, l'an prochain, de « brainstormer » avec les citoyens quant à un projet de signalisation original sur nos rues locales pour améliorer la sécurité. Un beau projet de médiation culturel axé sur la sécurité routière en perspective.

### **Richard Laberge**

Souligne les travaux de reconstruction du pont Dulude qui auront lieu très prochainement. Il demande à tous les conducteurs et usagers de la route de démontrer de la patience dans ces circonstances, car la route concernée sera totalement fermée. Il souhaite également qu'une réduction de vitesse de 90 km/h à 70 km/h soit envisagée dans ce secteur.

### **Normand Sauvé**

Souligne que la Municipalité, après une étude complète des options, a décidé de maintenir le statu quo quant au service de déneigement. Ainsi, un contrat a été donné ce soir pour le déneigement du secteur village et nous poursuivrons le déneigement du secteur campagne en régie. Nous pourrions maintenir un service de grande qualité, maintenir notre expertise et remplacer notre équipement qui a atteint sa durée de vie utile. Cet équipement sera utilisé aussi pour des activités estivales afin de s'assurer de leur rentabilité maximale.

### **Jean-Denis Barbeau**

Souligne que les nouveaux espaces pour la bibliothèque coïncident aussi avec ceux du musée qui proposera une modeste exposition pour l'ouverture en septembre et octobre prochain. Il souligne aussi l'importance de participer à la course de 2 kilomètres du 12 août prochain, car il s'agit d'une belle occasion d'adopter un comportement actif et en santé.

### **Mélanie Lefort.**

Invite les citoyens à participer en grand nombre à la Fête des Moissons, le samedi 12 août prochain, dont le site sera ouvert de 10 h à 1 h ainsi que la course de 2 kilomètres, dont le départ, est à 9 h 45. Plusieurs jeux pour les enfants seront installés, de nombreux kiosques d'exposants sur place, le blé d'Inde sera fourni gratuitement et servi par vos élus, un méchoui sera servi dès 18 h, les billets sont d'ailleurs en vente au coût de 25 \$, et un bingo aura lieu de 14 h à 16 h et, nouveauté 2017, deux élus locaux agiront comme animateurs de cette activité.

### **Période de questions**

- Monsieur Brière

S'interroge sur le résultat des comparatifs de coût pour le déneigement.

Réponse : Le directeur général présente le tableau de comparaisons des coûts du déneigement.

- Monsieur Lacoursière

Souligne qu'étant donné les particularités du déneigement de la campagne à Sainte-Martine, le service sera beaucoup mieux en régie compte tenu de l'expérience développée à l'interne. Il souligne également les

Sainte-Martine, le 8 août 2017

---

---

investissements effectués récemment par la Municipalité et leur grande popularité auprès de la population. Les citoyens semblent apprécier la qualité de nos parcs et ils en profitent.

- Madame Gagnon

Demande si nous avons l'échéancier des travaux du pont Dulude et si le détour que devront effectuer les résidents est toujours aussi important qu'on l'avait déterminé au début de l'élaboration de ce projet.

Réponse : Les travaux relevant du MTQ, nous devrions recevoir l'échéancier dans les prochains jours. Quant au détour, le trajet n'a pas changé depuis votre article sur ce sujet. Les citoyens concernés attendent impatiemment ces travaux et sont bien conscients des désagréments.

### Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

De lever la séance à 20 h 45.

---

Maude Laberge  
Mairesse

---

Lise Bédard  
Directrice – greffe, affaires juridiques  
et contractuelles par intérim